

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL

du 10 Mars 2014 à 8H30 à BALBIGNY

Présents : Mme Josiane BALDINI,

MM. Christian BERNARD, Georges BERNAT, MM. Jean-Paul CAPITAN, Pierre COLAS, Pierre COLOMBAT, Julien DUCHE, Gilbert DUPERRAY-MILLAUD, Claude JANIN, Serge MAYOUD, Daniel PEPIN, Jean-Luc POYADE, Georges ROLLAND, Georges SUZAN, Jean-Pierre TAITE, Jean-Claude TISSOT.

Excusés : Mme Catherine DONJON.

Robert CHASSIN, Guy FABRE, Jean-Michel MERLE, Lucien MOULLIER, Jacques PERRIN, Jean-Marc REGNY, Jean-Baptiste RICHARD, Jean-Louis RIVOLLIER, Jean-Luc SOUZY.

Pouvoirs de :

- Monsieur Jean Marc REGNY à Monsieur Daniel PEPIN,
- Monsieur Jean-Michel MERLE à Monsieur Serge MAYOUD.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

Monsieur Gilbert DUPERRAY-MILLAUD est nommé Secrétaire de Séance.

La liste des pouvoirs est validée (2 au total). 15 délégués sont présents à l'ouverture de la séance. Considérant que le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le compte-rendu du comité syndical Mixte du SCOT Loire Centre du 23 Janvier 2014 n'amène aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Présentation et approbation du Compte de gestion et du Compte administratif du syndicat pour l'exercice 2013
2. Proposition de Budget primitif pour l'exercice 2014 et affectation de résultat de l'exercice 2013 au budget primitif 2014
3. Renouvellement du contrat de travail de Madame BOMBENON
4. Présentation du bilan adéquation Besoins/ Ressources en eau potable des collectivités membres du SCOT Loire Centre
5. Projet de réponse à Madame la Préfète
6. Mise en débat du projet de PADD

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

1 – Présentation et approbation du Compte de gestion et du Compte administratif du syndicat pour l'exercice 2013

Compte de gestion

Monsieur le Président soumet au Comité syndical, pour approbation, le compte de gestion du Syndicat mixte pour l'exercice 2013 qui lui a été transmis par Madame Monique POURCHIER, receveur des finances publiques.

Madame BOMBENON rappelle les résultats globaux du compte de gestion qui figuraient dans la note de synthèse :

	Résultat de clôture de l'exercice 2013
Fonctionnement	58 271,87 €
Investissement	963,02 €
Total	59 234,89 €

Le Comité syndical est invité à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Président signale que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un président de séance ad hoc soit élu et qu'il ne soit pas présent au moment du vote du compte administratif.

Monsieur Serge MAYOUD est élu président de séance.

Madame BOMBENON présente les résultats du compte administratif :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2013
Réalizations	Section de fonctionnement	307 046,99 €	248 775,12 €	58 271,87 €
	Section d'investissement	963,02 €	0,00 €	963,02 €
	Budget total	308 010,01 €	248 775,12 €	59 234,89 €
Reste à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget total		308 010,01 €	248 775,12 €	59 234,89 €

Monsieur le Président quitte la séance et Monsieur MAYOUD propose de passer au vote, considérant les résultats qui viennent d'être exposés et la concordance de ce compte avec le compte de gestion approuvé précédemment à l'unanimité des délégués.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny
6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY
Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

2 – Proposition de budget primitif pour l'exercice 2014 et affectation de résultat de l'exercice 2013 au budget primitif 2014

Monsieur le Président signale que le Budget primitif pour l'année 2014 a été préparé sur la base des éléments présentés le 23 Janvier en Comité syndical à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et a été joint à la convocation pour que les délégués puissent en prendre connaissance avant ce Comité syndical. Les observations formulées à l'occasion de ce débat ont été prises en compte.

Madame BOMBENON ajoute qu'une rencontre avec Madame POURCHIER, receveur des finances publiques, a permis de vérifier que le budget proposé était bien conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Le Budget primitif 2014 proposé est ensuite présenté, notamment les ajustements qui ont été opérés à la suite du débat d'orientations budgétaires :

- Une enveloppe de 1000 euros a été prévue, en dépense de fonctionnement, au chapitre 022- Dépenses imprévues-
- L'erreur qui avait été relevée au chapitre 65- Dépenses de fonctionnement- a été corrigée.
- Par ailleurs, la cotisation à EPURES pour l'année 2013 n'a pas été réglée sur le budget 2013. Ainsi, 2000 euros ont été ajoutés sur le chapitre 6281-Concours divers- pour régulariser la situation. Enfin, pour payer la cotisation à EPURES pour l'année 2014, il manquait 1000 euros au chapitre 6281. Ces 1000 euros ont été retranchés des chapitres 6185-frais de colloques et séminaires et 6251- frais de déplacements.

Madame BOMBENON précise que la répartition des contributions des collectivités membres, pour l'année 2014, a donc été réajustée en conséquence :

REPARTITION DES COÛTS DU SCOT PAR EPCI PROPORTIONNELLE A LA POPULATION									
EPCI	POP TOTALE 2011	poids POP	Estimation Dépenses (2014)			Estimation Recettes 2014		COUT 2014 = REPARTITION PAR COM COM	pour rappel PARTICIPS 2013
			Etudes / an	Fonctionnement / an	COUT /AN	SUBVS	PARTICIP COM COM		
BALBIGNY	11 028	15,05	29 745 €	12 891 €	42 627 €			26 339,93 €	31 212,00
COLLINES DU MATIN	7 978	10,89	21 519 €	9 326 €	30 838 €			19 055,13 €	22 734,00
FEURS EN FOREZ	16 731	22,84	45 128 €	19 558 €	64 672 €			39 961,31 €	47 728,00
M. HAUT FOREZ	3 785	5,14	10 155 €	4 401 €	14 553 €			8 992,55 €	10 922,00
PAYS D'ASTREE	13 890	18,96	37 465 €	16 237 €	53 690 €			33 175,70 €	39 118,00
COPLER	13 757	18,78	37 106 €	16 081 €	53 176 €			32 858,03 €	38 777,00
VALS D'AIX ISABLE	6 120	8,35	16 507 €	7 154 €	23 656 €			14 617,37 €	17 357,00
TOTAL	73 269	100%	197 625 €	85 647 €	283 212 €	50 000 €	175 000 €	175 000,00 €	207 848,00

excédent reporté
58 271,87 €

Montant par habitant 2014 : 2,39
Montant par habitant 2013 : 2,86

Une baisse de ces contributions est confirmée en affectant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 au budget 2014.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 au budget 2014

58 271.89 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
-------------	--

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Le budget tel que présenté est voté à l'unanimité.

Le compte de gestion et le compte administratif, précédemment approuvés, sont signés en 3 exemplaires par les délégués du Comité syndical.

3 – Renouvellement du contrat de travail de Madame BOMBENON

Monsieur le Président rappelle que le contrat de Madame BOMBENON prend fin au mois de septembre 2014. Madame BOMBENON a pris la pleine maîtrise de son poste et a fait preuve de diplomatie. Monsieur le Président propose de stabiliser la situation de Madame BOMBENON. Quelque soient les membres du prochain Comité syndical, il est important de garder Madame BOMBENON pour poursuivre l'élaboration du SCOT, c'est la personne la mieux à même de poursuivre cette mission.

A l'unanimité, le comité syndical décide le renouvellement du contrat de travail de madame BOMBENON pour une durée de trois ans à compter de l'échéance de son contrat actuel et autorise le président à signer le contrat correspondant.

4 – Présentation du bilan adéquation Besoins/ Ressources en eau potable des collectivités membres du SCOT Loire Centre

Monsieur le Président rappelle que l'étude adéquation besoins/ ressources a été engagée en septembre 2013. Deux comités techniques et un comité de pilotage sur la base d'un scénario d'évolution démographique tendanciel ont été organisés. Le syndicat a demandé au cabinet SAFEGE d'étudier un 2^{ème} scénario (scénario OMPHALE médian avec une répartition selon les niveaux de polarités) dont le bilan a été présenté en séance le 25 Février dernier.

Le compte rendu de cette réunion du 25 Février est distribué aux délégués. Il est précisé qu'il sera représenté à 10H30, à l'occasion du 3^{ème} comité technique relatif à l'étude adéquation besoins/ ressources en eau potable faisant suite à ce Comité syndical. L'ensemble des délégués du Comité syndical a été convié à ce Comité technique.

Monsieur le Président précise qu'à l'issue du débat qui sera conduit sur le PADD, le syndicat sera peut être amené à solliciter le cabinet SAFEGE pour l'étude d'un 3^{ème} scénario.

5 – Projet de réponse à Madame la Préfète

Monsieur le Président signale que le syndicat a répondu au courrier que Madame la Préfète lui a adressé le 23 Janvier dernier. Le projet de réponse a été validé par les délégués présents en séance le 25 Février dernier. Le courrier de Madame la préfète ainsi que le courrier réponse du syndicat ont été communiqués, par mail, pour bonne information, aux 93 Maires et aux 7 Présidents des collectivités membres du syndicat.

Monsieur le Président évoque un 3^{ème} courrier de Madame la préfète reçu par le Syndicat, le 5 Mars 2014. Ce courrier concerne l'étude adéquation besoins/ ressources en eau potable des collectivités

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

membres du SCOT. Il est notamment reproché au syndicat d'avoir un comité technique qui soit très politique. Le droit de réserve est donc invoqué pour ne pas participer au 3^{ème} comité technique relatif à cette étude.

Ce 3^{ème} courrier de Madame la Préfète ainsi que le projet de réponse du syndicat ont été envoyés aux délégués du comité syndical par mail le 6 Mars. Monsieur le Président procède à la lecture de ce projet de courrier réponse du Syndicat.

Cette lettre est approuvée à l'unanimité du comité syndical.

6 – Mise en débat du projet de PADD

Un délégué supplémentaire se joint au Comité syndical au cours de ce débat (9H30): M. Jean Paul CAPITAN.

Monsieur le Président rappelle que le projet de PADD soumis à débat n'est voté ni aujourd'hui, ni demain. Il s'agit de laisser un document formalisé au prochain comité syndical après plus de deux ans de travail.

Monsieur le Président propose d'engager un Débat sur le projet de PADD tel que présenté au comité de pilotage du 14 Janvier 2014.

EPURES anime ce débat en s'appuyant sur des éléments clés ayant fait l'objet de nombreuses observations : le ratio actif/ emploi, l'ambition démographique... (Cf. Support de présentation ci-joint). Il est précisé que le débat engagé reste ouvert sur d'autres points que les délégués souhaiteraient aborder.

Pour Monsieur TAITE, la façon de travailler dans 10 ou 20 ans ne sera pas la même qu'aujourd'hui. La fibre optique va être installée et le cadre de vie de Loire Centre va intéresser des gens qui travaillent en professions libérales. Le développement du télétravail va permettre aux gens de rester sur notre territoire.

Pour Monsieur SUZAN, ce sujet ne concerne qu'une partie des emplois tertiaires. Il faut d'abord commencer par créer de l'emploi industriel, l'emploi de services suivra ensuite.

Monsieur TAITE s'interroge sur l'intérêt de conserver le ratio actif/ emploi que l'on constate aujourd'hui ?

Pour Monsieur TISSOT, l'objectif est de ne pas créer des villages dortoirs, il est important qu'il y ait un équilibre entre habitat et emploi. Il faut réindustrialiser des sites. Les emplois de services seuls ne peuvent suffire à nos ambitions.

Monsieur SUZAN ajoute que les gens utilisent moins la Poste, les commerces locaux car lorsqu'ils travaillent à Lyon, par exemple, ils font tout sur leur lieu de travail. On a donc besoin de gens qui travaillent sur nos territoires pour le maintien de nos commerces et activités. Il est important de conserver ce que l'on a avant de penser à le développer.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Monsieur JANIN estime que les élus, avec la création de 4300 emplois sur les 20 prochaines années, ne se projettent pas dans un projet utopique. Malgré la crise, la création de 30 emplois par Communauté de communes a été atteinte chaque année. Avec une reprise économique et la présence de l'autoroute, les chiffres seront bien meilleurs.

Pour Monsieur BERNAT, il est important de maintenir l'emploi sur le territoire car il n'y a pas eu plus ensuite la possibilité de maîtriser le caractère dortoir du territoire, ce vers quoi nous ne souhaitons pas aller.

Monsieur le Président pense qu'il faut prendre en compte ce que Monsieur TAITE dit mais il faut aussi de l'activité sur nos territoires. Il y a effectivement de nouvelles technologies qui permettent de travailler autrement mais il y a une partie de la population qui ne peut offrir que sa force de travail.

Monsieur CAPITAN est également d'accord avec Monsieur TAITE en ce qui concerne les services à la personne. Beaucoup d'emplois sont créés dans les services sociaux et solidaires (ex : référence aux rythmes scolaires), ce sont des emplois non délocalisables. Par contre, il n'y a pas de vision sur la politique de l'emploi de l'Etat et donc sur la création d'emplois industriels.

Pour Monsieur JANIN, la question est plus stratégique. L'Etat ne joue pas le jeu, on entre dans une relation de « maquignonage ».

Pour Monsieur TAITE, les élus doivent rester fermes. Beaucoup de gens résident dans le bassin stéphanois viennent travailler à la fonderie de feurs (environ 40% des salariés).

Monsieur JANIN signale la même situation avec le bassin Roannais. Sur les Jacquins, un tiers des salariés habitent sur le roannais.

Pour Monsieur CAPITAN, il y a un dogme : les gens doivent revenir en ville mais ça ne se décrète pas.

Monsieur SUZAN ne partage pas ce point de vue. On a su faire partir les entreprises présentes dans une ville avec une politique publique et ainsi créer des quartiers uniquement résidentiels donc il faut être vigilant. Quelle sociologie, on aura, où vont travailler les gens qui n'auront que leurs mains pour travailler ?...

Monsieur CAPITAN en convient, il y a la volonté de créer, sur Lyon, le 2^{ème} centre d'affaire national.

Pour Monsieur SUZAN, cela prouve bien qu'avec des politiques publiques, on peut faire des choses.

Pour Monsieur JANIN, la politique aujourd'hui est de faire des agglomérations de plus en plus grandes. C'est pour faire payer aux ruraux les services urbains.

Pour Monsieur TAITE, le fait de vouloir renforcer les centralités ne peut être que bénéfique pour une ville comme Feurs mais que vont devenir nos villages ?

Pour Monsieur CAPITAN, il y a un autre problème, il y a eu beaucoup d'investissements faits dans les villages et aucun gestionnaire ne peut accepter ça. Ce n'est pas qu'un débat entre élus, il faut porter cela sur la place publique.

Monsieur JANIN proposerait bien une ambition démographique portée à 15 000 habitants supplémentaires d'ici 2035 avec la création de 8000 emplois.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Monsieur TAITE serait allé sur une ambition plus haute. Pour se réapproprier les villages, il faut qu'il y ait de la population.

Pour Monsieur le Président, les élus ont voulu être raisonnable mais l'administration les a pris pour des imbéciles, des nuls donc s'il faut entrer dans une relation de « maquignonage » pourquoi ne pas aller sur une ambition à + 19 000 habitants ?

Monsieur TISSOT pense également qu'il faut être plus ambitieux car le territoire est dans un rapport de force avec Roanne et Saint-Etienne. Est donné l'exemple de la commune de Saint-Marcel de Félines qui s'est récemment dotée d'un Plan Local d'Urbanisme. Les services de l'Etat avaient donné leur accord pour la création d'un lotissement communal si la commune figeait tout ailleurs. Ce qui a été fait pendant le délai d'élaboration du PLU et ensuite ces mêmes services ont reproché à la commune d'être trop ambitieuse par rapport au nombre de Permis de construire délivré sur les 5 dernières années.

Pour Monsieur COLOMBAT, les services de l'Etat ont gagné la 1^{ère} manche avec ce blocage voulu jusqu'aux élections.

Pour Monsieur le Président et Monsieur CAPITAN, la décentralisation est une décentralisation en trompe l'œil avec le pouvoir des fonctionnaires de l'Etat.

Pour Monsieur JANIN, leur absence à nos réunions de travail est un aveu de faiblesse : « ils ne tiennent pas la route face à nous ».

Monsieur CAPITAN précise que les élus peuvent admettre que les PLU étaient trop ambitieux mais on ne pas rejeter le travail des élus et les études menées de la sorte. Les élus n'ont pas perdu leur temps car les difficultés rencontrées n'ont fait que renforcer la cohésion entre les élus de ce territoire.

A l'unanimité, le comité syndical s'accorde sur une ambition démographique de + 19 000 habitants, correspondant à un taux de variation annuel moyen de 1%. Cette ambition sera exprimée dans le PADD en % annuel moyen.

Monsieur JANIN propose que soit mentionné dans le PADD le fait de privilégier les interconnexions locales.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le comité syndical acte ce débat et s'accorde sur l'organisation d'une conférence de presse pour tenir la population informée dans le cadre de la concertation.

Monsieur le Président signale que lorsque le prochain Comité syndical sera organisé : 3 séminaires avec les élus seront organisés pour que ceux-ci puissent se réapproprier le travail réalisé et poursuivre les débats engagés.